

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > RIDGOLD F

---

## RIDGOLD F



## RIDGOLD F

Dernière mise à jour :

26.07.2021

### Fongicides

#### Protection des cultures

**Composition:**

40 %

folpel

4.85 %

métalaxyl-M

Famille chimique:

Phtalimides

Phénylamides

**Formulation:**

WG Granulé à disperser dans l'eau (granulé dispersable)

Fongicide vigne à base de métalaxyl-M (Méfénoxam) contre le mildiou pour le démarrage de la protection

### Product CP: Tabs

- [Classement et sécurité](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)



**SGH07**



**SGH08**



**SGH09**

## Classement

---

### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H332 - Nocif par inhalation.
  - H351 - Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
  - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
-

## **Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques**

---

- P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases)
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux zones non cultivées adjacentes.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

## Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour protéger l'opérateur, PENDANT LE NETTOYAGE DU MATERIEL DE PULVERISATION Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ; Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

- Pour protéger l'opérateur, porter PENDANT L'APPLICATION avec tracteur avec cabine: Combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ; Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel de pulvérisation (les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine).

- Pour protéger l'opérateur, porter PENDANT L'APPLICATION avec tracteur sans cabine : Combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ; Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

- Pour protéger l'opérateur, porter PENDANT LE MELANGE / CHARGEMENT : Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ; Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

- Pour protéger le travailleur qui serait amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3 et une combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant.

**EN CAS D'URGENCE :**  
**Composer le 15 ou le 112 ou contacter**  
**le centre anti poison le plus proche**

**Puis signaler vos symptômes au réseau**  
**Phyt'Attitude,  N° Vert 0 800 887 887**  
(Appel gratuit depuis un poste fixe).

**Numéro d'urgence Syngenta**

 **N° Vert 0 800 803 264**

**Renseignements techniques**

 **N° Indigo 0 825 00 05 52**

**En cas d'accident de transport**

**06 11 07 32 81**

0,150 € TTC / MN

### Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

• RIDGOLD® F - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H351 - Susceptible de provoquer le cancer . H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



---

### Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

RIDGOLD® F - AMM N° 2010398 - Composition : 4.85 % métalaxyl-M \* + 40 % folpel \*\* - P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux zones non cultivées adjacentes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta. \*\* substance active d'origine Adama France S.A.S .

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer**

à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .

---